

RÈGLES DE CONDUITE EN AUTOBUS SCOLAIRE

À l'attente de l'autobus :

- Je me rends au point d'arrêt dix (10) minutes avant l'heure déterminée par le transport scolaire.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends l'autobus en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- Je retourne à la maison si l'autobus est très en retard (30 minutes).

À la montée dans l'autobus :

- Je ne cours jamais à la rencontre de l'autobus.
- J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de m'approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres, je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je montre mon laissez-passer au conducteur et je me rends immédiatement à mon siège.

Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée de l'autobus libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors de l'autobus.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans l'autobus.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages à l'autobus et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

À la descente de l'autobus :

- J'attends que l'autobus soit rendu à destination et complètement arrêté avant de quitter mon siège.
- Si je dois traverser la rue ou la route, je passe à une distance d'environ trois (3) mètres devant l'autobus (jamais derrière), après m'être assuré qu'il n'y a aucun danger.

Règles particulières :

- Entre la maison et l'arrêt d'autobus, je respecte les autres et le bien d'autrui.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres et je m'expose à des poursuites légales.
- En m'accrochant au pare-chocs de l'autobus, je manque de prudence et mets ma vie en danger.
- Pour traverser la rue, je me rends à l'intersection et respecte le droit de passage avant de m'engager.

Comportement envers le conducteur :

- Le conducteur prend toutes les précautions pour assurer ma sécurité. Je lui fournis la coopération nécessaire pour rendre sa tâche plus facile parce que la sécurité, c'est mon affaire.

Équipements dans l'autobus :

- Il est permis de transporter des objets qui sont de taille à être tenus sécuritairement sur les genoux. Les patins et les autres objets de petite taille doivent cependant être emballés, en tout temps, dans un contenant adéquat (ex. : sac de toile ou boîte de carton).
- Les instruments de musique, de 110 centimètres (43 pouces) et moins avec l'étui, identifiés par la commission scolaire, sont autorisés lors du transport, matin et soir. Pour les guitares, l'étui mou est requis.
- Tous les objets qui ne répondent pas aux conditions ci-dessus mentionnées (ex. : skis et bâtons de ski, raquettes, balais, crosses, pelles, toboggans, traîneaux, bâtons et sacs de hockey) ne sont pas autorisés lors du transport, matin et soir. Exceptionnellement, les planches à roulettes sont admises, mais doivent être obligatoirement dans un sac fermé.
- Les animaux sont prohibés.

Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur m'enlèvera mon laissez-passer. La commission scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.